

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## **PRODUIT : PERWOOD SUPER COMBI**

### RISQUES SPECIFIQUES : INFLAMMABLE

#### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

**Nom du produit : PERWOOD SUPER COMBI**

**Fournisseur :** EDIALUX-FORMULEX S.A. Tél. : 0032 (0)3 886 22 11  
Rijksweg 28 Fax : 0032 (0)3 886 24 60  
B-2880 BORNEM

**Utilisation :** Insecticide et fongicide pour traitement préventif et curatif contre les insectes et les champignons lignivores du bois à l'intérieur et à l'extérieur.

**Dose d'emploi :** - préventif : 150-200 ml/m<sup>2</sup>  
- curatif : 300 ml/m<sup>2</sup>

#### 2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**Préparation contenant :**

**- PERMETHRINE : 4 g/l (0,4% W/V)**

- nom chimique: 3-phénoxybenzyl (1RS, 3RS; 1RS; 3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl-2,2-diméthyl cyclopropanecarboxylate

- no. CAS: 52645-53-1

- formule : C<sub>21</sub>H<sub>20</sub>Cl<sub>2</sub>O<sub>3</sub>

- classement: nocif

- phrases de risques : R22: nocif en cas d'ingestion  
R50: très toxique pour les organismes aquatiques  
R53: peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

- utilisation: insecticide

**- AZACONAZOLE : 6 g/l (0,6% W/V)**

- nom chimique : 1-[(2,4-dichlorophényl-1,3-dioxolan-2-yl (méthyl))-1H-1,2,4-triazole

- formule : 60207-31-0

- no. CAS : C<sub>12</sub>H<sub>11</sub>Cl<sub>2</sub>N<sub>3</sub>O<sub>2</sub>

- classement : nocif

- phrases de risques : R22: nocif en cas d'ingestion  
R44: risque d'explosion si chauffée en ambiance confinée

- utilisation : fongicide

**- SOLVANT INFLAMMABLE :**

- classement : inflammable

- utilisation : solvant

#### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Toxique pour les poissons et les autres animaux aquatiques.



#### 4. PREMIERS SECOURS

**En cas d'inhalation :** Eloigner la victime du milieu contaminé. Si le sujet ne se rétablit pas rapidement, consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau :** Enlever les vêtements souillés et laver à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux:** Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas d'ingestion :** Ne pas faire vomir. Traitement symptomatique.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés :** CO<sub>2</sub>, mousse; utilisation d'eau pulvérisée possible si possibilité de récupération des eaux d'extinction.

**Produits de combustion nocifs :** CO; formation des gaz toxiques et irritants possible.

**Protection des intervenants :** Le port d'un masque respiratoire de type couvre-face et le port d'une combinaison et de gants sont recommandés.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles :**

- éviter tout contact avec la peau et les yeux
- dans le cas de diffusion dans l'air: évacuer la zone contaminée et aérer le local

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

- empêcher toute contamination du sol et de l'eau de surface
- empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts les caniveaux et rivières

**Méthodes de nettoyage :**

- absorber sur un support inerte (sable, terre, ou autre matière limitant l'épandage)
- récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation :**

- consulter l'étiquette avant utilisation
- éviter de manger, boire ou fumer pendant la manipulation

**Stockage :**

- à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
- hors de portée des enfants

#### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION

<b>Protection respiratoire :</b>	- pas de nécessité d'une protection spécifique; au cas de traitements dans des petits locaux une aération efficace ou le port d'un masque respiratoire (filtre type A <sub>2</sub> ou A <sub>3</sub> ou une combinaison p.e. A <sub>2</sub> P <sub>2</sub> , A <sub>2</sub> B <sub>2</sub> P <sub>2</sub> , ...) est nécessaire
<b>Protection des yeux :</b>	- pas de nécessité d'une protection spécifique; néanmoins des lunettes de protection sont recommandés
<b>Protection des mains :</b>	- pas de nécessité d'une protection spécifique; néanmoins des gants appropriés sont recommandés
<b>Protection du corps :</b>	- pas de nécessité d'une protection spécifique



## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect (20°C; 1030 hPa):** liquide clair  
**Couleur :** incolore  
**Odeur :** comme éther  
**Point d'éclair :**  $\pm 32^{\circ}\text{C}$  (PMCC)  
**Densité :**  $\pm 0,820$  kg/l  
**Solubilité dans l'eau :** insoluble  
**Solubilité dans les graisses :** bien soluble dans plusieurs solvants

## 10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Stable à température ambiante dans des conditions de stockage normales.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité orale aiguë :**  
 - DL50 orale rat :  $> 2000$  mg/kg  
 - DL50 cutanée lapin :  $> 4000$  mg/kg

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Toxicité aiguë poissons :** très toxique  
**Toxicité aiguë abeilles :** très toxique  
**Autres données :** très toxique pour les crustacés

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Destruction du produit :**  
 - conserver le produit dans l'emballage original ou dans un emballage équivalent, étiqueté et mettre à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques

**Destruction d'emballage :**  
 - mettre à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Numéro ONU :** 1993

### Transport routier -RTMD-R

Classe : 3  
 Enumération : 32c  
 Etiquette de danger : 3

### Transport aérien -IATA

Classe : 3.1  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquette de danger : 3

### Transport maritime - IMDG

Classe : 3.3  
 Page du code IMDG : 3345  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquette de danger : 3

**Emballage :** emballage original



**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Cette substance est étiquetée en tenant compte de la directive 78 / 631 / CEE

**Classification CEE :** inflammable

**Symbole de danger:** néant

**Phrases de risques:**

R10 : inflammable

**Conseils de prudence:**

S2 : conserver hors de la portée des enfants

S20/21 : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

**Autres données :**

- après le travail se laver abondamment les parties exposées du corps
- ne pas traiter les bois destinés à la fabrication des ruches
- les aliments et les matières premières non-emballées ne peuvent pas être mis en contact avec les surfaces traitées, a moins qu'elles ne soient soigneusement nettoyées
- écarter le feu et les objets incandescents et bien aérer pendant le travail, jusqu'au séchage complet

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Cette fiche de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91 / 155 / CEE ( JOCE n° L 76 du 22. 3. 1991 ), modifiée par la directive 93 / 112 / CEE (JOCE n° L 314 du 16. 12. 1993 ).

**Centre Antipoison ( Bruxelles ) : 070/245.245**

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation et l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du **22.07.1996**.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

